

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 31 MARS 2026

Le 31 Mars 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC, légalement convoqué le 25 Mars 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoint, MUSETTI, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL BOYER, BAHLOUL, ROHEL, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, VERNEUIL, EL KAÏM, CHEVALLEREAU, HUE, CHAPOU, BERARD, LABARERE, BONATI, BERNADET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. PALAT, Conseiller M<sup>al</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

**RAPPORTEUR** : Bernard GUIRAUD

**012 - OBJET** : Désignation des membres du conseil d'administration de la régie eau et d'assainissement de Lesparre Médoc

Vu la délibération N° 461 du 31 mars 2025, portant création d'une régie Eau et Assainissement de Lesparre Médoc dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Vu le renouvellement du conseil municipal suite aux élections du 15 Mars 2026,

Considérant que les statuts de la régie eau et assainissement de Lesparre Médoc, prévoient que son conseil d'administration est composé de 15 membres répartis comme suit :

- 11 membres issus du conseil municipal, incluant le Maire, membre et président de droit ;
- 03 membres choisis parmi les représentants des consommateurs les plus importants et les représentants d'usagers, désignés par le Maire ;
- 01 membre représentant le Centre Communal d'Action Social de Lesparre Médoc, désigné par le Maire ;

Considérant que les membres du conseil d'administration sont désignés pour une durée ne pouvant excéder la durée du mandat municipal,

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner les 11 membres issus de l'assemblée délibérante.

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder à un vote à main levée,

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

- ☞ Décide d'adopter le vote à main levée,
- ☞ Élit les 11 membres issus du conseil municipal, au conseil d'administration de la régie eau et assainissement de Lesparre-Médoc, ainsi qu'il suit, étant entendu que le Maire est membre et président de droit :

❶ Maire, membre et président de droit	❷ Sonia MOIZEAU
❸ Denis FLEURT	❹ Marion FOUCHOU LAPEYRADE
❺ Thierry CHAPPELLAN	❻ Julien CHEVALLEREAU
❼ Isabelle MUSETTI	❼ Didier BONATI
❽ Katia BOYER	❽ Jean BERARD
❾ Christian SONNI	

- ☞ Le Maire désigne 3 membres, choisis parmi les représentants des consommateurs les plus importants et les représentants d'usagers qui sont :
  - Un représentant de la clinique mutualiste de Lesparre-Médoc,
  - Un représentant de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île,
  - Un représentant d'usagers, M. Jacky PHILIPPO
- ☞ Le Maire désigne 01 membre représentant le Centre Communal d'Action Social de Lesparre Médoc qui est :
  - M. Alain ROBERT
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20260331-12-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 02/04/2026



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD